

CAP SUR LA GRECE

Séjour du 16 mai au 04 juin 2025 (20 jours – 19 nuits)



Le séjour est ouvert aux adhérents du Comité Départemental des Alpes-Maritimes, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité et assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 12 au minimum avec 3 voitures, 20 au maximum avec 5 voitures

Dates : du vendredi 16 mai au mercredi 04 juin 2025

DEPLACEMENT : Voitures personnelles avec covoiturage au départ de Nice le 16 mai jusqu'à Bari en Italie (1100 kms) en 2 jours, arrêt 1 nuit en Italie ; Ferry de Bari jusqu'à Igoumenista en Grèce (1 nuit) ; début du circuit en Grèce le 18 mai, soit 16 jours, (2000 kms env.).

Retour à Igoumenista le 02 juin, départ en ferry jusqu'à Bari, arrêt 1 nuit en Italie, arrivée en France le 04 juin (1100 kms).

AU PROGRAMME

Randonnées et visites tout au long d'un grand circuit pour explorer le charme de la Grèce antique et continentale :

- Les gorges de Vikos et la beauté naturelle des paysages, plusieurs villages surplombent le canyon, et de nombreux ponts Ottomans se trouvent au fond ;
- Les Météores avec le décor de ses pitons rocheux coiffés de monastères, les curiosités parmi les plus remarquables de la Grèce ;
- La superbe région du Pélion avec ses paysages sauvages entre mer et montagnes pour les amateurs de randonnées ou de plage ;
- Le site de Delphes, l'un des plus beaux de Grèce tant par la richesse de ses vestiges que par la merveille de son cadre naturel, adossé aux pentes du Parnasse ;
- La découverte d'Athènes et ses splendeurs : visite du Parthénon au sommet de l'Acropole, de ses sites archéologiques et balades dans ses quartiers ;
- Le Péloponnèse en passant par le Canal de Corinthe, Nauplie et ses sites de Mycènes, l'un des plus importants sites antiques grec et théâtre d'Epidaure ;
- Olympie pour explorer le berceau des jeux olympiques, le plus célèbre du monde antique ; lieu de culte dédié au dieu grec Zeus ;
- Naupacte une dernière halte dans une petite ville charmante et vivante, sa forteresse qui surplombe la ville avec une vue imprenable sur le détroit de Corinthe.

HEBERGEMENT

Une première halte pour 1 nuit en Italie, hôtel***, 1 nuit en ferry embarquement à Bari à 19h30

Hébergements 15 nuits en Grèce, hôtel***

Retour en ferry 1 nuit, embarquement à Igoumenista à 24h00

Dernière halte pour 1 nuit en Italie, hôtel***

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est à confirmer en fonction du nombre de personnes, des coûts du prix des carburants ainsi que du Ferry, évalué à **2100€** par personne, en chambre double.

Ce prix comprend :

- Les déplacements en France, Italie et Grèce en voiture personnelle (covoiturage) aller et retour, sur une base de 4 personnes par voiture, estimés à 2200 kms Nice–Bari aller et retour et 2000 kms en Grèce (estimés à 300€ par personne en fonction du prix du carburant...)
- Les péages en France et Italie aller et retour, plus péages en Grèce
- Le Ferry de Bari à Igoumenista aller et retour
- Les hébergements Italie et Grèce en hôtel*** avec petits déjeuners du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour
- Les taxes de séjour
- 4 visites guidées sur sites avec guide francophone avec billets d'entrées
- 1 randonnée avec guide dans les Météores 4h30
- Les pourboires

L'accompagnement des randonnées par 2 animateurs brevetés.

Ne sont pas compris :

- Les fournitures des pique-niques du midi, du premier au dernier jour.
- Les repas du soir du premier au dernier jour (nombreuses tavernes à prix bas)
- Les boissons
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation et interruption de voyage)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

Les pré-inscriptions sont ouvertes auprès de la commission séjour envoyer mail à :

martine.chech@gmail.com

Le séjour peut être annulé si moins de 12 participants inscrits **avant le 15/11/2024** ou à la suite des évolutions de la situation sanitaire nationale et territoriale ainsi que des mesures gouvernementales en vigueur à ces dates-là.

En cas d'annulation de notre part, le remboursement de la préinscription sera effectué.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription et après versement d'un **acompte de 700 €** par chèque bancaire à l'ordre de FFR06 OU par carte bancaire paiement sur le site Helloasso, selon les instructions qui vous seront transmises par mail.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives, annulation et interruption de séjour au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe11).

PAIEMENTS

Acompte de 700 € à l'inscription via le site Helloasso, selon les instructions qui vous seront communiquées par mail ou par chèque à l'ordre de FFR06, **date limite le 15/11/2024**.

Primes d'assurance **71€** (facultatives mais fortement recommandées) à payer lors de l'inscription.

2^{ème} acompte de 700 € avant le 15/02/2025

Solde du séjour 700€ avant le 15/04/2025 (révisable en fonction du nombre de personnes, des coûts des déplacements et de la réservation du Ferry).

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.
Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de FFR06.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 2200 kms comprenant aller-retour pour se rendre en Grèce + circuit en Grèce environ 2000 kms.

Le remboursement des frais de déplacement de chaque chauffeur sera effectué par le comité sous justificatifs.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite entre le 14/11/2024 et le 15/02/2025 : retenue des sommes versées.
- Annulation faite entre le 14/02/2025 et le 15/04/2025 : retenue des sommes versées.
- Annulation postérieure au 14/04/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultable sur le site du CDRP06 <https://alpes-maritimes.ffrandonnee.fr/>

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051